



Développer la compétence : « Maintien de l'hygiène » en Baccalauréat Professionnel A.S.S.P

5 MARS 2020

LYCÉE NADIA ET FERNAND LEGER - ARGENTEUIL

Animatrices de la journée

Nom	Prénom	Etablissement	Ville
DELIGNON	Dominique	LPO Poincaré	PALaiseau
NOUNA	Caroline	LP Théodore Monod	ANTONY
PORTEFAIX	Mélanie	LP Mandela	ETAMPES
ROUGIER	TIPHAINE	LP Les frères Moreaux	QUINCY SOUS SENART
SENDRE	Stéphanie	LPO Léonard de Vinci	ST MICHEL S ORGE
STECKIEVICZ	Carole	LPO Léonard de Vinci	ST MICHEL S ORGE

CONTEXTE

Arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel ASSP sont **dispensées** des modules de formation 1, 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 2, 3 et 5

Arrêté du 21 mai 2014 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

Les personnes titulaires du baccalauréat professionnel ASSP sont **dispensées** des modules de formation 4, 6, 7 et 8. Elles doivent suivre les modules de formation 1, 2, 3 et 5

- Référentiels des diplômes d'état AS et AP

- Dispenses actuelles* accordées aux titulaires du bac pro ASSP

* le DE AS et le DEAS sont en cours de réingénierie . Des évolutions sont donc à prévoir

AS	AP
Module 1 : accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Module 1 : L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
Module 2 : l'état clinique d'une personne	Module 2 : L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie
Module 3 : les soins	Module 3 : Les soins à l'enfant
Module 4 : ergonomie	Module 4 : Ergonomie
Module 5 : relation-communication	Module 5 : Relation – Communication
Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers	Module 6 : Hygiène des locaux
Module 7 : transmission des informations	Module 7 : Transmission des informations
Module 8 : organisation du travail	Module 8 : Organisation du travail

**Enjeux des deux
dispenses
accordées par
l'arrêté du 21 mai
2014**

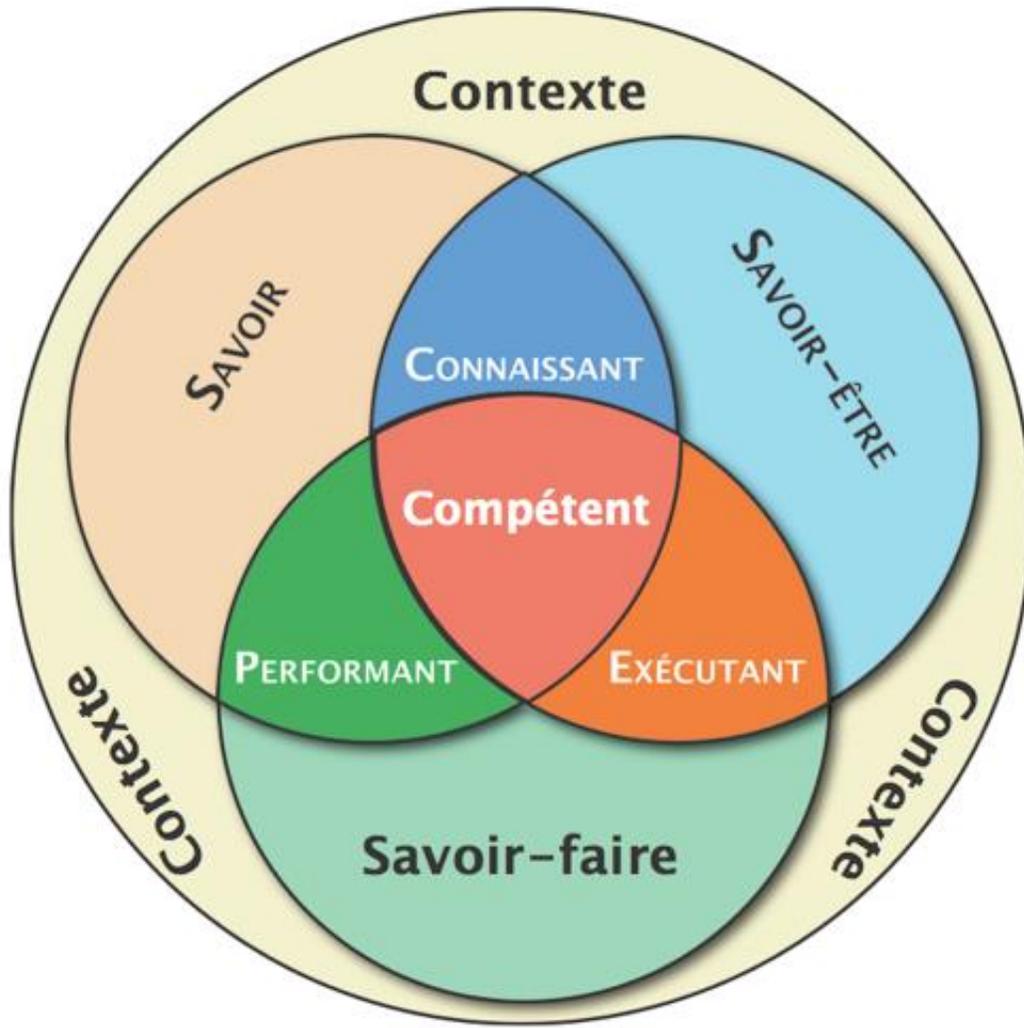


**Renforcer
l'acquisition des
compétences liées
au maintien de
l'hygiène des
locaux, des
équipements et du
matériel en bac pro
ASSP et en DEAS /
DEAP**

Modules de formation	Aide-soignant(e)	Auxiliaire de puériculture
1 -Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne	Dispense	
2-Etat clinique d'une personne		
3-Les soins		
4-Ergonomie	Dispense	Dispense
5-Relation-communication		
6-Hygiène des locaux hospitaliers (35 h)	Dispense	Dispense
7-Transmission des informations	Dispense	Dispense
8-Organisation du travail	Dispense	Dispense



Définition du terme compétence



Henri Boudreault • 2002

"**Une compétence¹** se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être en vue de réaliser une tâche ou une activité »

Elle a toujours une finalité professionnelle.

Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné compte tenu de l'autonomie, des ressources mises à disposition...

Source : Rapport 2015-078 de l'IGEN introduction des blocs de compétences dans les diplômes professionnels de novembre 2015

Compétence « maintien de l'hygiène » en Bac Pro ASSP :

Mutualisation des pratiques

Déroulé de la journée :

- ▶ Ce qui se fait déjà-Emergence des besoins
- ▶ Ce que les professionnels disent des acquis des Bac pro ASSP
- ▶ Ateliers:
 - Présentation de contextes professionnels
 - Elaboration de situations professionnelles
 - Actualisations des connaissances en matière d'hygiène et de soins
 - Mise à disposition d'outils
 - Visite de la salle de stérilisation

Emergence des besoins

**Ce que nous faisons déjà
(où et quand)**

Quels sont les besoins ?

**Ce que nous aimerions
faire**

**Où et quand mener ces
actions ?**

Ce que disent les professionnels des compétences acquises par nos élèves d'ASSP

▶ Globalement :

- ▶ Technique de lavage des mains acquise
- ▶ Des connaissances sur l'hygiène

▶ Des points à améliorer :

- ▶ Organisation dans les soins
- ▶ **Nécessité de travailler sur la « justification » (dire pourquoi je fais ça)**
- ▶ Gestion des déchets
- ▶ Circuit du linge
- ▶ AES (tri des déchets DASRI)
- ▶ Tenue de l'office
- ▶ Sensibilisation à la traçabilité
- ▶ Certification et participation au contrôle et la gestion de la qualité

	AS	AP	ASSP
	Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers	Module 6 : Hygiène des locaux	Pôle 3
	Compétence : utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux		Compétence 3.1 Assurer l'hygiène de l'environnement de la personne
	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ; - Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ; - Utiliser les techniques de nettoyage appropriées pour lutter contre les infections, notamment nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ; - Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à prévenir les infections ; - Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ; 		C 3.1.1 Mettre en œuvre des techniques de nettoyage C 3.1.2 Mettre en œuvre des techniques de bio nettoyage C 3.1.3 Mettre en œuvre des techniques d'entretien du linge. C 3.1.4 Surveiller et maintenir l'état de fonctionnement du lit, des aides techniques, surveiller l'état de fonctionnement des dispositifs médicaux C 3.1.5 Préparer les matériels en vue de la stérilisation
	<ul style="list-style-type: none"> - Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne - Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées; - Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ; - Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils bio-médicaux et alerter. 		



Comparatif des compétences attendues dans le module 6 AS/AP et traitées en ASSP

Comparatif des compétences attendues dans le module 6 AS/AP et traitées en ASSP

AS	AP	ASSP
Module 6 : hygiène des locaux hospitaliers	Module 6 : Hygiène des locaux	Pole 1
<p>Compétence : utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux</p>		<p>Compétence 3.3 Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation</p>
<p>Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques ; - Utiliser les techniques de nettoyage appropriées pour lutter contre les infections, notamment nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité ; - Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à prévenir les infections ; - Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets ; - Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne - Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées ; - Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie ; - Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils bio-médicaux et alerter. 		<p>C 3.3.6 Installer ou aider à mobiliser une personne pour le repos, les déplacements, des activités ...</p> <p>C 3.3.7 Prévenir les risques d'alitement prolongé</p> <p>C 3.3.8 Proposer des aménagements d'espaces pour favoriser l'autonomie de la personne et prévenir les accidents domestiques</p>

Comparatif
des
compétences
attendues
dans le
module 6
AS/AP et
traitées en
ASSP

AS	AP	ASSP
Savoirs associés théoriques et procéduraux		
Infection et désinfection		
- les mécanismes de l'infection		BIO 20.1 Infection bactérienne
- les techniques de nettoyage, de bio-nettoyage, de désinfection et de stérilisation.		SU 1.2.3 Techniques de bionettoyage des locaux, équipements et matériels SU 1.2.6 Techniques de préparation de la stérilisation
Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier		
- risques d'accident d'exposition au sang ;		BIO 24 Infections nosocomiales et infections associées aux soins (24.4 Risques biologiques)
- les risques infectieux dans différents milieux de soins		SU 1.2.5 Zones à risques
- les maladies nosocomiales.		BIO 24 Infections nosocomiales et IAS
Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier		
- normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;		SMS 1.10 Personne malade (1.10.5 Etablissements en faveur des malades)
- commissions de vigilance ;		SMS 2 Méthodologie d'intervention (2.4.1 Certification des
- formalités de déclaration d'accident ;		

AS	AP	ASSP
Les circuits des déchets à l'hôpital		
- les différents types de déchets et de contenants		SU 1.2.7 Déchets selon le contexte professionnel
- les obligations légales et réglementaires des établissements		
Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits.		SU 1.1.3 Facteurs et méthodes intervenant dans les opérations de nettoyage
Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits.		SU 1.5 – Produits de nettoyage et de désinfection SOINS 3.2 Soins d'hygiène et de confort de la personne (3.2.13 Matériel)
Règles concernant l'isolement des patients.		BIO 24 Infections nosocomiales et infections associées aux soins (24.2 Facteurs favorisants)
Règles concernant l'élimination des déchets.		SU 1.2.7 Déchets selon le contexte professionnel
Règles concernant le stockage des produits.		SU 1.6 – Gestion des stocks de produits et de



Comparatif
des
compétences
attendues
dans le
module 6
AS/AP et
traitées en
ASSP

Comparatif
des
compétences
attendues
dans le
module 6
AS/AP et
traitées en
ASSP

AS	AP	ASSP
Savoirs associés pratiques		
Hygiène quotidienne de l'environnement du patient.		SU 1.1.3 Facteurs et méthodes intervenant dans les opérations de nettoyage
Nettoyage et désinfection des matériels et les locaux.		SU 1.2.4 Matériaux à entretenir : locaux, équipements, matériels, aides techniques, jouets, ...
Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des locaux et des matériels.		SU 1.7.3 Circuits : principes d'organisation des circuits dans les locaux
Isolement des patients : règles, précautions.		BIO 24 Infections nosocomiales et infections associées aux soins (24.2 Facteurs favorisants)
Elimination des déchets hospitaliers solides et liquides résultant des activités de soins et d'hébergement conformément à la réglementation en vigueur : les contenants, les circuits, les délais.		SU 1.7.3 Circuits : principes d'organisation des circuits dans les locaux SU 1.2.7 Déchets selon le contexte professionnel
Entretien, à pré-désinfection, nettoyage, désinfection		SU 1.2.6 Techniques de

Comparatif
des
compétences
attendues
dans le
module 6
AS/AP et
traitées en
ASSP

AS	AP	ASSP
Montage, entretien et surveillance du matériel de soins		
<ul style="list-style-type: none">- pour oxygénothérapie ;- pour aspiration ;. pour recueil des urines ;. pour le transport des patients ;- pour l'hygiène ;- le chariot de soins ;- le chariot de linge ;- pour le matériel chirurgical divers		SOINS 3.2 Soins d'hygiène et de confort de la personne (3.2.13 Matériel)
Règles de prévention des accidents d'exposition au sang.		BIO 24 Infections nosocomiales et infections associées aux soins (24.4 Risques biologiques)

Critères d'évaluation du module 6

AS	AP
Niveau d'acquisition et limites d'exigence	
Le rôle de l'aide soignant dans la prévention des maladies nosocomiales est approfondi.	Le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans la prévention des maladies nosocomiales est approfondi.
Critères de résultat	
- les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux	
- les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés.	
Critères de compréhension	
- les risques d'infections nosocomiales et les moyens de lutte sont identifiés et expliqués ;	
- les conséquences des infections nosocomiales sont identifiées ;	
- les erreurs réalisées ou les risques d'erreur et leurs conséquences sont identifiés dans une situation donnée.	

Extrait du référentiel des activités professionnelles (RAP) du Bac pro ASSP

*Spécialité Accompagnement, Soins et Services à la Personne,
option A : à domicile, option B : en structure du Baccalauréat Professionnel*

FONCTION C : RÉALISATION

ACTIVITE C.1 : Maintien de l'hygiène des locaux, des équipements et des matériels

TÂCHES	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du cadre de vie ou de l'environnement proche de la personne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Locaux ○ Matériels et équipements ○ Linge <p style="margin-left: 200px;">} Nettoyage ou Bio nettoyage Maintenance de 1^{er} niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tri et élimination des déchets • Préparation de la stérilisation des instruments • Montage, entretien et surveillance du matériel de soins <ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la rédaction ou à l'adaptation de protocoles, procédures d'hygiène des locaux, des équipements et matériels • Participation à la mise en œuvre de la politique de prévention des infections nosocomiales et des infections liées aux soins
CONDITIONS D'EXERCICE	<p>MOYENS ET RESSOURCES Contexte de l'intervention Produits et matériels et leurs fiches techniques Protocoles, circuits, ...</p> <p>AUTONOMIE Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon la structure et le contexte d'emploi</p>
RÉSULTATS ATTENDUS	<p>Techniques mises en œuvre conformément aux protocoles et aux procédures ou aux habitudes de la personne</p> <p>Respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, d'économie</p> <p>Respect des circuits</p> <p>Satisfaction de la personne</p>

FONCTION C : RÉALISATION

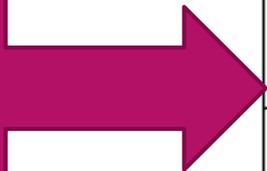
ACTIVITE C.3: Réalisation d'activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation

TÂCHES	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la toilette ou réalisation des soins d'hygiène corporelle non prescrits par un médecin chez la personne en fonction de son degré d'autonomie et aux différents âges de la vie • Réfection et change de lit (occupé et inoccupé) • Installation de la personne (fauteuil, lit, aide à l'élimination, aide au repos, au sommeil,...) • Aide aux déplacements, transferts • Habillage, déshabillage • Mise en place de moyens de sécurisation <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic et proposition d'aménagement des espaces • Contribution à la rédaction ou à l'adaptation de protocoles, procédures de soins d'hygiène et de confort • Participation à la mise en œuvre de la politique de prévention des infections nosocomiales et des infections liées aux soins
CONDITIONS D'EXERCICE	<p>MOYENS ET RESSOURCES Contexte de l'intervention Protocoles et procédures Projet individualisé, ... Aides techniques</p> <p>AUTONOMIE Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon la structure et le contexte d'emploi</p>
RÉSULTATS ATTENDUS	<p>Prévention des infections nosocomiales et des infections liées aux soins</p> <p>Propositions en adéquation avec le diagnostic</p> <p>Activités menées en lien avec le projet individualisé (besoins, degré d'autonomie de la personne,...)</p> <p>Proposition pertinentes d'éléments de protocoles et de procédures</p> <p>Prévention des risques liés à l'alitement prolongé</p> <p>Prévention des accidents</p> <p>Transmissions pertinentes</p> <p>Satisfaction de la personne quant à son hygiène, son confort, son bien être, son apparence</p>

Extrait du référentiel de certification du Bac pro ASSP

Compétence 2.3				
Participer au contrôle et à la gestion de la qualité				
Compétences	Moyens et ressources	Indicateurs d'évaluation	D	S
C 2.3.1 Repérer les personnels et instances chargées de la gestion et du contrôle qualité	Contexte professionnel Outils informatiques et logiciels adaptés Outils de recueil de données, fiches d'enregistrement, fiches de contrôles, fiches incident... Questionnaires d'enquêtes dont enquêtes sur la prévention des infections nosocomiales Document unique de prévention des risques professionnels ; Plan de prévention des risques, chartes ; Modes opératoires, guides de bonnes pratiques... Procédures, protocoles appliqués à des techniques : Entretien Soin Repas Cadre législatif et réglementaire Comptes rendus du CHSCT Comptes rendus d'audits de certification Projet d'établissement, de service	Identification correcte des instances et des personnels	X	X
C 2.3.2 Participer à l'élaboration ou à l'amélioration d'outils ou documents qualité		Propositions d'éléments de procédures ou protocoles conformes aux normes en vigueur Vérification de l'efficacité de la proposition	X	X
C 2.3.3 Participer à la mise en œuvre d'une démarche qualité		Signalement des anomalies et dysfonctionnements repérés Fiches de contrôles tenues à jour et exploitables Analyse d'enquêtes Contrôle du travail effectué Proposition de mesures correctives conformes à la démarche qualité	X	X
C 2.3.4 Participer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels		Identification du danger Analyse des risques professionnels Proposition de moyens de prévention adaptés Formulation de propositions d'amélioration	X	X
C 2.3.5 Participer à la mise en œuvre d'une démarche de prévention des infections nosocomiales et liées aux soins		Identification des risques Signalement des anomalies Respect des protocoles par les personnels et l'entourage Fiches de contrôle, fiches d'incidents tenues à jour Proposition de mesures correctives conformes à la démarche de prévention		

Compétence transversale
Pôle 1, 2 et 3
+ PSE



Présentation d'une démarche :

Contexte EHPAD

- ▶ Fiche de poste de gouvernante-AS-ASH
- ▶ Protocoles d'entretien (chambre au quotidien, cuisine, office ou étages, lingerie, sanitaires, couloirs, escaliers, locaux de soins, salle de restaurant, chambre à blanc)
- ▶ Plan de nettoyage (sols, surfaces)
- ▶ Fiches produits
- ▶ Fiches de traçabilité, de contrôle, d'auto contrôle
- ▶ Système informatique de traçabilité

- ▶ Carte mentale :

https://prezi.com/dt9mqcr_8vgj/contexte-ehpad/

Présentation illustrée du contexte EHPAD

Activités liées à l'hygiène et au confort de la personne



Activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale



Contexte n°

L'EHPAD

Activités liées à l'alimentation : préparation de collations, distribution de repas



Activités liées à l'hygiène de l'environnement de la personne



Circuits du linge et des déchets

Participation au contrôle de la
qualité

Présentation d'une situation professionnelle



Entretien courant des chambres

Titulaire du bac pro ASSP, vous travaillez en EHPAD « la citadine » à C... qui accueille des personnes autonomes et non autonomes.

Aujourd'hui vous devez réaliser le bionettoyage d'une chambre suite au départ d'un résident. Cette personne a été hospitalisée pour une infection urinaire.

Vous devrez également renseigner la fiche contrôle.

Cette mission sera suivie par un contrôle de la gouvernante.



Région académique
ILE-DE-FRANCE



Edu portail de l'académie de Versailles


OK[ACCUEIL](#)[COMMUNIQUER](#)[PARTAGER](#)[SE FORMER](#)[PRODUIRE](#)[S'INFORMER](#)[AIDE EN LIGNE](#)

Vous êtes ici : Accueil

Eduportail est un portail internet élaboré par la D.S.I. en collaboration avec la DANE. Il met à disposition des enseignants, de leurs élèves et des personnels de l'académie des outils de communication.

au Numérique Éducatif de l'académie de Versailles (DANE) un grand nombre d'outils de travail collaboratif et de

[WEBRADIO](#)[REMUE-
MÉNINGES](#)[WISEMAPPING](#)[CRÉER SON
BLOG](#)[SCOLAWEB.T.V.](#)[SCENARI](#)[ETHERCALC](#)[EDU-GIT](#)[EDU-EQUIPES](#)

Edu portail
S'informer

[A LA UNE](#)[Toutes les actualités >](#)[DSDEN DE
L'ACADEMIE](#)[l'usager](#)

Annexes

Travaux interdits aux jeunes de plus de 16 ans et moins de 18 ans

sans possibilité de dérogation (1)

- ▶ Portant atteinte à l'intégrité physique ou morale
- ▶ Exposé à un niveau d'empoussièremement à fibres d'amiante de niveau 3
- ▶ Exposé à des agents biologiques de groupe 3 et 4
- ▶ Exposé à des vibrations mécaniques au-delà d'un certain seuil
- ▶ Exposé à des rayonnements ionisants de catégorie A
- ▶ Exposé à un risque électrique (opérations sous tension)
- ▶ Comprenant des risques d'effondrement et d'ensevelissement

Travaux exposant à des agents biologiques

- ▶ **Article D4153-19** : Il est interdit d'affecter les jeunes à des travaux les exposant aux agents biologiques de groupe 3 et 4 : pouvant provoquer une maladie grave chez l'homme, constituer un danger sérieux pour les travailleurs avec possible propagation dans la collectivité, qu'il y ait ou non une prophylaxie ou un traitement efficace.

(pas de possibilité de dérogation)

- ▶ Exemples : formation en hôpital, laboratoires, abattoirs, animaleries, stations d'épuration : un risque d'exposition (tuberculose, virus hépatites, VIH...) entraînera le retrait immédiat du jeune, le risque de transmission doit être évalué et les jeunes formés à la protection à mettre en œuvre.

- ▶ Comment empêcher la transmission des agents biologiques ?

0:15 / 1:54

https://www.youtube.com/watch?v=XC2_QdpkMQg

LES FICHES TUTOPREV'

TUTOPREV'
PÉDAGOGIE



AIDE À LA PERSONNE
à domicile
et en établissement

l'Assurance
Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité

Ed 4466

TUTOPREV'
ACCUEIL
AIDE À LA PERSONNE
CHAMBRES ET SALLES DE BAIN
EN ÉTABLISSEMENT

Nom :

Prénom :



l'Assurance
Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

Ed 4463

Risques liés aux agents biologiques



Ce sont des risques d'infection, d'allergie ou d'intoxication liés à la présence d'agents biologiques (bactéries, moisissures, virus) sur les lieux de travail. Ils sont présents chez les êtres vivants et dans l'environnement. La transmission à l'homme peut se faire par voie respiratoire, par contact, par ingestion ou par pénétration suite à une lésion. Ce sont des risques qui peuvent avoir des conséquences graves.

Le chien agressif n'accepte pas la présence d'une étrangère dans la maison. Il mord l'aide à domicile car la bénéficiaire ne sait pas se faire obéir. L'aide à domicile contracte une infection.

L'agent hôtelier présente une forte fièvre après avoir travaillé au contact d'un résident avec suspicion de tuberculose (manipulation de mouchoirs en papier souillés et toux à répétition avec pastillons).

L'aide à domicile s'occupe d'une personne atteinte de gale (aide à la toilette et à l'habillage). Intervenant mains nues, elle est elle-même contaminée.

Illustration du processus d'apparition d'un dommage

Dangers	<ul style="list-style-type: none">• Agents biologiques pathogènes (bactéries, virus, germes, microbes, champignons, moisissures) ou réservoirs d'agents biologiques comme poussières et produits contaminés (sang, selles, urine, postillons, terre, objets rouillés, déjections animales). Ces agents biologiques sont des êtres vivants microscopiques, donc impossibles à voir à l'œil nu.
Situations dangereuses	<ul style="list-style-type: none">• Toutes situations exposant à des agents biologiques pathogènes :<ul style="list-style-type: none">– travailler en présence d'une personne malade ou d'animaux ;– nettoyer les sanitaires ou changer la litière du chat ;– aider à la toilette ;– manipuler du linge souillé (linge personnel, draps, etc.) ;– manipuler des déchets d'activité de soin à risques infectieux (DASRI) ;– travailler dans un lieu exigü, humide, mal aéré.
Événements dangereux	<ul style="list-style-type: none">• Inhaler/ingérer des gouttelettes (postillons) ou des poussières contaminées en suspension (sac d'aspirateur).• Porter ses mains souillées à la bouche.• Se couper/se piquer avec un objet souillé (aiguille ou objet tranchant contaminé, pièce rouillée, terre), se faire mordre par un animal, etc.• Être en contact cutané (gale, mycose).• Être en contact par les muqueuses (œil, nez, bouche), par exemple lors de projections accidentelles.
Dommages potentiels	<ul style="list-style-type: none">• Les dommages potentiels sont liés au type d'agent biologique. Leur gravité est variable (allergie, infection).

Propositions de mesures de prévention

Élimination du danger ou réduction du risque	<ul style="list-style-type: none">• Mon employeur fournit du matériel à usage unique (serviettes, mouchoirs, drap).• Pour mon usage personnel, je privilégie les serviettes à usage unique ; pour le bénéficiaire et moi, les mouchoirs à usage unique.• Je mets les protections souillées dans des sacs fermés avant de les jeter à la poubelle.• Je maintiens les sacs de déchets ou de lingerie à bonne distance du corps pendant leur manipulation.• Je change le linge, les serviettes et les gants de toilette lorsqu'ils sont souillés. Je ne les mélange pas avec le linge courant. J'essaie de les laver au plus vite à au moins 60°.• Je limite la mise en suspension des poussières (balayage humide, aspiration, vapeur à sec plutôt que balayage à sec).• En établissement, je mets le linge contaminé dans les sacs prévus à cet effet (code repère adapté).• Je nettoie régulièrement les surfaces et les aides techniques.• Je signale au responsable les moyens et matériels défaillants ou manquants (ventilation en panne, par exemple).
---	---

Propositions de mesures de prévention (suite)

Protection collective	<ul style="list-style-type: none">• J'aire régulièrement mon espace de travail, la pièce dans laquelle je manipule le linge sale, par exemple. <p>En établissement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mon employeur assure une ventilation correcte des locaux : entretien régulier des climatiseurs et de la ventilation mécanique contrôlée (VMC).
Protection individuelle	<ul style="list-style-type: none">• Je porte des gants de ménage pour manipuler les déchets et nettoyer les sanitaires.• À domicile, en cas de pathologie avérée, je porte les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés (masque, gants, tablier, etc.).
Mesures complémentaires : formation, information, instruction, consigne	<ul style="list-style-type: none">• Mon employeur sensibilise le personnel aux risques biologiques présents et le forme à prendre les mesures adéquates.• J'applique les précautions standard en hygiène (je porte une blouse, je m'attache les cheveux, je ne porte pas de bijou, j'ai les ongles courts sans vernis).• Je ne touche pas aux déchets médicaux.• Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou un produit hydro-alcoolique (systématiquement après avoir enlevé les gants, après avoir touché un animal, après être allé aux toilettes, etc.).• Sur les conseils du médecin du travail, mon employeur me recommande certaines vaccinations et organise des campagnes de vaccination.• Je vérifie que je suis à jour de ma vaccination (DTP obligatoire, hépatite B recommandée).• Mon employeur sensibilise les personnes aidées à l'importance d'être également vaccinées.• Mon employeur forme le personnel à la prévention du risque d'accident d'exposition au sang (AES) et à la conduite à tenir en cas d'accident.

Pour aller plus loin

Éléments techniques, réglementation, normes	Il existe des vaccins pour certains agents biologiques (tétanos, hépatite, leptospirose, etc.). Demander l'avis du service de santé au travail.
Bibliographie sommaire	<p>Publications INRS :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Les agents biologiques</i>, ED 117.• <i>Gants de protection pour les métiers de la santé</i>, ED 118.• <i>Les risques biologiques au travail</i>, ED 988.• <i>Services à la personne. Employeurs et salariés, construisez ensemble vos solutions. Prévenir les risques d'infection</i>, ED 4194.• <i>Prévenir les risques professionnels dans les métiers de l'aide à domicile. Un guide de bonnes pratiques pour les aides à domicile</i>, ED 4198.• <i>Les risques biologiques en milieu professionnel</i>, ED 6034.• <i>Risques chimiques ou biologiques. Retirer sa tenue de protection en toute sécurité</i>, ED 6165, ED 6166 et ED 6167.• <i>Risques chimiques ou biologiques. Retirer ses gants en toute sécurité</i>, ED 6168.• <i>Lavez-vous les mains pour vous protéger et protéger les autres</i>, ED 6170.